

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 6 juillet 2021**

**Délibération**

**N° 21.099.1**

**En exercice ..... 37**

**Présents ..... 23**

**Votants ..... 30**

**Pour ..... 30**

**Contre ..... 0**

**Abstention ..... 0**

**PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES**

**CONTRAT DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL 2015-2020  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET LA  
COMMUNE DE MAUREILHAN – AVENANT N°1 – APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Date de la convocation : 30/06/2021*

L'an deux mille vingt et un

**Et le 6 juillet à 18h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**23 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**7 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel PEPOZ (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**7 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Nathalie PIQUES.

**Secrétaire de séance :** madame Martine SIGNOUREL.

\*\*\*\*\*

**REÇU EN PRÉFECTURE**

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 6 juillet 2021**

---

**Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Maureilhan – Avenant n°1 – Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1111-10 relatif aux participations minimales des collectivités au financement des opérations desquelles elles sont maître d'ouvrage, et l'article L. 5214-16 V relatif au versement des fonds de concours entre communautés de communes et communes membres ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les programmes opérationnels suivants de la Région : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ;

**Vu** le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) pour la période 2014-2020 ;

**Vu** la délibération n° 2015.07.03 du 9 juillet 2015 adoptant la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2015-2020 de l'ensemble intercommunal ;

**Vu** la délibération n° 2015.07.08 du 15 juillet 2015 adoptant le Contrat de Territoire Intercommunal de la Communauté de communes La Domitienne avec la commune de Maureilhan ;

**Vu** la délibération n° 050/2015 du Conseil municipal de la commune de Maureilhan du 20 août 2015 ayant autorisé le Maire à signer la convention ;

**Vu** l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 ;

**Considérant** que la commune de Maureilhan n'a pas pu terminer son programme d'investissement au 31 décembre 2020 ;

**Considérant** que le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Maureilhan ;

**Considérant** qu'il a pour objet la prorogation du Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,  
**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Intercommunal avec la commune de Maureilhan, notamment la prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20210706-DELIB\_21\_09

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20210706-DELIB\_21\_09